

Compte Rendu SNPTES du groupe de travail sur les dossiers de promotions du 6 juillet 2023

Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Le groupe de travail pour les promotions par Tableau d'Avancement (changement de grade) s'est aussi réuni.

Résultats des promotions par liste d'aptitude (LA) au titre de l'année 2022.

- **IGR : 2 promotion sur 66** pour l'Université de Lorraine ;
- **IGE : 5 promotions sur 200** pour l'Université de Lorraine ;
- **ASI : 5 promotions sur 160** pour l'Université de Lorraine ;
- **TECH : 9 promotions sur 406** pour l'Université de Lorraine.

Toutes nos félicitations à nos collègues qui ont bénéficié de ces promotions !

Pour information le nombre de possibilité de repyramidage ITRF devrait augmenter : la DGRH nous a annoncé une nouvelle volumétrie avec des augmentations de possibilité pour les corps d'ASI, IGE et IGR (voir tableaux ci-dessous).

VOLUMETRIE INITIALE						
Accès aux corps	2022	2023	2024	2025	2026	Total
IGR	34	33	33	-	-	100
IGE	150	150	100	100	100	600
ASI	362	362	242	242	242	1450
TECH	500	500	500	500	500	2500

TOTAL : 4650

NOUVELLE PROPOSITION DE VOLUMETRIE (ajouts pour 2024 à 2026)

Accès aux corps	2022	2023	2024	2025	2026	Total
IGR	34	33	100	100	100	367
IGE	150	150	160	170	170	800
ASI	362	362	362	362	362	1810
TECH	500	500	500	500	500	2500

TOTAL : 5477**Promotion par Tableau d'Avancement (TA) 2023 ITRF :**

La réunion est ouverte par Mme Doriat-Duban VP CA/RH et M. Lajoux DGSA.

Comme à son habitude, le SNPTES est intervenu pour remercier le service des Ressources Humaines pour l'organisation des journées de préparation, sa disponibilité et la mise à disposition des documents nécessaires.

Il a rappelé dans les grandes lignes ses critères d'analyse des dossiers :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et son engagement en s'appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et d'activité, le CV et les organigrammes Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution des compétences et des responsabilités.
- l'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur.
- Afin d'éviter un cumul de promotions trop rapprochées, préjudiciable aux carrières du plus grand nombre des personnels, nous avons pris en compte la date de la dernière promotion (tableau d'avancement ou liste d'aptitude).
- L'effectif de ce classement est établi en adéquation avec les possibilités nationales et la taille de l'établissement.

Le rapport d'activité est limité officiellement à 2 pages, une tolérance est acceptée, mais par équité avec les autres dossiers **tout dossier de plus de 2,5 pages n'est pas analysé** Faites attention aussi à la taille de la police de caractères (supérieure à 10). Les organigrammes doivent être clairs, compréhensibles et la place de l'agent repérable facilement.

Attention tous les items du rapport d'aptitude doivent **contenir des appréciations** ! il ne s'agit pas de donner une liste d'activités mais d'indiquer comment elles sont effectuées. Pour faciliter la lecture du dossier, il est important que **l'avis (extrêmement favorable) soit porté dans la dernière phrase du rapport** d'aptitude pour être bien mis en valeur. Pensez à actualiser vos dossiers.

Le SNPTES a encore soulevé des dossiers où l'avis final n'est pas en cohérence avec les avis portés dans les items du rapport d'aptitude, ce qui pénalise ces collègues.

Concernant les Tableaux d'Avancement 2023 ITRF Catégories A et B, vous trouverez ci-dessous un certain nombre d'informations.

Nombre de possibilités de promotions par TA et examens professionnels (EP) au niveau national et académique en 2023.

- TA IGR HC : **38** (39 en 2022)
- TA IGE HC : **412** (399 en 2022)
- TA TECH CE : **198** (175 en 2022)
- TA TECH CS : **572** (602 en 2022)

Pour rappel, les grades IGR 2C et 1C ont fusionnés.

- Examen Professionnel IGR HC : **90** (91 en 2022)
- Examen Professionnel TECH CE : **198** (175 en 2022)
- Examen Professionnel TECH CS : **572** (603 en 2022)

Un Examen Professionnelle IGE HC est en discussion, il pourrait être ouvert à l'automne...

Pour augmenter vos chances de promotion **vos élus SNPTES vous encouragent vivement à passer les examens professionnels**, si vous en avez la possibilité.

TA Technicien CS :

Conditions de promouvabilité : être TECH CN, 6^{ème} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2023.

2022 : 18 dossiers classés en GT et 17 promotions sur 602 au niveau national et 5 Examen Pro.

2023 : 28 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 86 promouvables.

86 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 14 dossiers.

TA Technicien CE :

Conditions de promouvabilité : être TECH CS, 6^{ème} Echelon depuis 1 an et 5 ans en Cat B au 31 décembre 2023.



2022 : 9 dossiers classés en GT et 5 promotions sur 175 au niveau national et 1 Examen Pro.

2023 : 42 dossiers remontés majoritairement en BAP J sur 86 promouvables.
88 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 7 dossiers.

TA Ingénieur d'Etudes HC :

Conditions de promouvabilité : être IGE CN, 8^{ième} Echelon depuis 1 an et 9 ans en Cat A au 31 décembre 2023.

2022 : 14 dossiers classés en GT et 13 promotions sur 399 au niveau national.

2023 : 53 dossiers remontés majoritairement en BAP J et E sur 103 promouvables.
91 % d'avis « extrêmement favorable ».

Le GT a décidé de classer cette année 15 dossiers.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1 :

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loiset, Cécile Mangavel, Philippe Voisin, Claude Arcipreste, Olivier Français, Latifa Zoua, Audrey Grandgirard, Jean-Charles Olry, Carole Girard, Aurélie Seiler et Sabine Broutin